

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune des Pennes-Mirabeau - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune des Pennes-Mirabeau pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors des tranches 2015 et 2016, à savoir :

- l'augmentation de la dépense subventionnable de l'éclairage public et le rajout d'une tranche 2018 pour cette opération ;
- la baisse de la dépense subventionnable du réseau d'assainissement de Plan de Campagne avec le retrait de la tranche 2017 de cette opération ;
- la diminution de la dépense subventionnable du bassin de rétention de Bellepeire avec le retrait de la tranche 2018 de cette opération ;
- l'augmentation de la dépense subventionnable pour la requalification du centre Victor Hugo.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat départemental.

- RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Afin d'améliorer l'éclairage public et sportif de la ville, la commune prévoit des travaux de régulation, par horloge astronomique, de l'allumage et de l'extinction des luminaires, l'abaissement de la puissance pendant la nuit ainsi que le remplacement de luminaires vétustes.

Les sites concernés sont les suivants : lotissements les grands pins, les jardins du grand puits, Lou Reyne, les hauts de la Morandière, littoral Tramontane, St Jérôme, les Blondines, le grand verger, parking du collège Monod, chemin de l'Escour, stade Boli, chemin du Réganat, square Monaco, salle Tino Rossi, lotissement littoral II, les Rigons et chemin des Barnouins.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 3.031.174 € HT, dont 441.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille Provence de 757.794 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.515.588 € dont 220.500 € au titre de la tranche 2017.

- REQUALIFICATION DU CENTRE VICTOR HUGO

La commune souhaite réhabiliter le centre Victor Hugo afin de créer un équipement intergénérationnel pour les loisirs et le développement de la vie sociale.

L'opération prévoit la démolition du bâtiment, la reconstruction et la réhabilitation des équipements qui comprendront :

- un groupe scolaire de 15 classes (5 classes pour la maternelle et 10 pour l'école primaire) ;
- un pôle multi accueil pour la petite enfance de 642 m², comprenant une crèche, un accueil parent-enfant et un relais d'assistantes maternelles ;
- un restaurant intergénérationnel de 617 m² qui servira au déjeuner du groupe scolaire, du foyer municipal des personnes âgées et du multi accueil ;
- un pôle culturel et associatif dénommé « la boîte à idées », de 261 m² composé d'un accueil, d'un forum, d'un espace multimédia et d'un espace d'activités corporelles.

Des travaux extérieurs seront également réalisés tels que des aménagements paysagers, un square, des espaces de stationnement une zone de circulation piétonne.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 16.438.899 € HT, dont 9.802.664 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille Provence de 4.109.725 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 8.219.450 € dont 4.901.332 € au titre de la tranche 2017.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 10.243.664 € HT, réparti comme suit :

- Rénovation de l'éclairage public	441.000 € HT
- Centre Victor Hugo.....	9.802.664 € HT
TOTAL	10.243.664 € HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2015 :	1.157.211 € HT
- 2016 :	1.498.650 € HT
- 2017 :	10.243.664 € HT
- 2018 :	6.093.517 € HT
- 2019 :	919.133 € HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 5.121.832 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 9.956.089 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune des Pennes-Mirabeau en application de la délibération n°91 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL